

LANTENIACO

LENTENAIS

LENTENAY

LENTENEI

LENTENAI

LANTENAY

Un peu d'histoire...

Les légendes et les traces écrites font remonter Lantenay au début du Moyen-Age, voir même à l'antiquité grecque. Selon certains, le village aurait été fondé par des grecques originaires de Lindos rapprochant étymologiquement Lindenay ou Lantenay à la cité grecque. Cependant on aimait en ce temps faire porter le nom de villes prestigieuses à une nouvelle bourgade. Aussi, une des explications du nom même de Lantenay, pourrait venir de « lan », signifiant en celte, « petit plateau ». Ceci n'attestant pas avec certitude une occupation celtique du lieu. On voit apparaître plus tard dans les textes, selon Debombourg, les noms de Lanteniaco, puis Lentenais, Lentenay, Lentenei, Lentenai, paroisse sous le vocable de l'Assomption en 1203.

On est certain qu'une famille de Lantenay possédait une maison forte au XIIIème siècle. On retrouve mentionné en 1324, Louis de Lantenay sous la suzeraineté des Rougemont, seigneurs d'Izenave remplaçant les célèbres sires de Thoire-Villars en 1300. La maison forte reste en possession de cette même famille jusqu'au XVIème siècle, quand Balthazard de Rougemont vend à Jean-François de Grenaud, instituant Jean-François de Montillet héritier, qui transmettra à son tour ses biens en 1762 à Louis-Honoré de Montillet, dernier seigneur de Lantenay.

Reste à savoir si une motte castrale de l'an mil a fait place à une maison forte des temps féodaux, autour de laquelle s'est développé une petite bourgade, ou si la bourgade s'est construite autour de cette place forte à partir du XIIIème siècle. Seule une étude approfondie des substructions qui subsiste derrière le four, et des fouilles archéologiques pourraient nous renseigner.

CHRONOLOGIE DES SEIGNEURS DE LANTENAY

800-1188 Sires de Coligny

1188-1279 Sires de Thoire

1279 Guillaume dit de la Corne de Rougemont (Izenave-Lantenay)

1336-1374 Pierre de Rougemont

1374-74 Pierre II laisse ses biens à Guy et Jean de Rougemont

Seigneurs de Lantenay

1374-1430 Jean de Rougemont

1430-1464 Humbert de Rougemont

1464-1508 Philibert de Rougemont

1508-1513 Gaspard de Rougemont

1513-1578 Antoine de Rougemont

1578-1595 Jean de Rougemont

1595 Balthazard Rougemont vend ses seigneuries à Jean-François de Grenaud en 1615

1615-1660 Bertrand de Grenaud

1660- ? Joseph de Grenaud

?-1716 Jean-Louis de Grenaud

1716-1762 Jean-François de Montillet

1762-1789 Louis-Honoré de Montillet

Quelques légendes...

Les moutons blancs d'Outriaz,

Contes et légendes extraites de L'abeille du Bugey et du Pays de Gex
depuis 1851 p. 40

La nuit du 10 octobre 1498 était des plus noires : une brume épaisse et froide enveloppant les monts et remplissait la Combe du Val. Un silence profond, qui n'était troublé que par le cri des animaux sauvages et la voix du Borée torrentueux, régnait dans les bois et les vallées.

A cette époque, à cette heure de la nuit, il n'y avait guère que les détrousseurs de grands chemins, les larrons, les bohémiens, les sorciers qui osassent sortir de leurs repaires ; les honnêtes paysans n'étaient absents de leur demeures que pour faire affaire excessivement urgente et encore ne s'aventuraient-ils au dehors qu'en nombreuse compagnie, tellement l'on était sur de ne pas être attaqué, dévalisé et peut-être être mis à mort.

Or donc, au milieu des ténèbres de la nuit du 10 octobre 1498, Jacques Jacquier, Perceval Colomb, Jacob Girin, Antoine Bulliod et Etienne Surrel marchaient l'un après l'autre dans le chemin étroit et pierreux qui conduisait du Chevril à Lantenay. Ils allaient au presbytère rendre compte au curé de la transaction qu'ils venaient de faire, en leur qualité de syndics du village de Lantenay et des hameaux d'Outriaz et de Talipiaz, avec les bénédictions d'Ambronay, desquels l'église de Lantenay dépendait.

Nos cinq délégués étaient satisfaits du résultat qu'ils venaient d'obtenir, le tronc de l'église, nouvellement établi, destiné aux ofrandes du luminaire, serait conservé.

Les révérends Pères n'exigeaient plus sa suppression malgré le préjudice qu'il portait à l'abbaye, les jours de grandes fêtes surtout, puisque les fidèles de Lantenay et des hameaux d'Outriaz et de Talipiaz y versaient en grande partie les offrandes qui revenaient d'habitude aux moines.

Il est vrai que messieurs d'Ambronay, dans la transaction, lâchaient d'une main pour retenir de l'autre. A l'avenir, pour compenser le tort

que le tronc du luminaire leur occasionnerait, il fut convenu que chaque habitant de Lantenay, Outriaz et de Talipiaz donnerait par feu une bichette de froment ; il fut en outre arrêté que l'abbé et ses religieux percevraient dans les terrains nouvellement défrichés, après trois ans de culture, la quinzième gerbe, et qu'ils prélèveraient sur tous les autres fonds la douzième gerbe.

Enfin, ils se réservaient pour droit de sépulture le plus bel habit ou la plus belle robe du défunt que l'on conduirait à l'église, le cercueil devant être recouvert de l'habit de ladite robe.

Les syndics, après avoir signé la transaction en leur noms personnels et aux noms des habitants de leur paroisse, acceptèrent le repas que leur prieur leur avait fait servir ; et comme Jacques Jacquier, Perceval Colomb, Jacob Girin, Etienne Surrel avaient manifesté le désir d'avoir des chiens de garde dont Antoine de la Baume, le corrier d'Ambronay, était d'ordinaire bien pourvu, on leur offrit à chacun un jeune chien qu'ils acceptèrent avec reconnaissance. Quant à Antoine Bulliod, il préféra une gourde pleine de vin miellé, prétextant que le vin lui donnait des jambes et du courage, et qu'il n'avait pas besoin de chien pour garder sa cabane et ses troupeaux, lui et ses enfants suffisaient à la tâche.

Nos cinq délégués avaient quitté Ambronay à cinq heures du soir, ils cheminèrent sans s'arrêter afin d'accomplir le plus promptement possible la promesse qu'ils avaient faite au curé de Lantenay de venir lui donner des nouvelles à quelques heures de la nuit que ce fut.

Ils allaient atteindre la croisée du chemin d'Outriaz et de Lantenay, Antoine Bulliod proposa à ses compagnons une goutte de vin miellé ; Etienne Surrel, Perceval Colomb, Jacob Girin, Jacques Jacquier déposèrent à terre les petits chiens qu'ils portaient sur leurs bras et burent à la gourde, puis ils se baissèrent pour reprendre leurs chiens. Quel ne fut pas leur étonnement en voulant les saisir, de sentir sous leurs mains la laine et le corps de gros moutons qui leur parurent d'une étincelant blancheur !

Mais leur surprise devint plus grande encore en entendant les quatre bébés bêler et fuir à toutes jambes dans la direction d'Izenave...

Le lendemain on parla beaucoup dans le village de Lantenay de la transaction d'Ambronay et surtout des moutons d'Outriaz. Les habitants, groupés près du château, à l'endroit où aujourd'hui se

trouve le four banal, faisaient force commentaires sur cet événement . Jean-Pierre Musy prétendait qu'il y avait quelque sortilège dans l'affaire. Claude Chapuis était de l'avis de Musy, mais il s'étonnait que les chiens des moines eussent été choisis par l'esprit mali pour être transformés en moutons ; Athanase Bernard, d'Outriaz, disait avoir vu la veille, à la tombée de la nuit, un bouc à longue barbe passe fièrement devant sa demeure ; ce bouc, étranger au pays, ne pouvait être que le diable en personne, et c'est lui qui avait jeté le sort et accompli le maléfice ; enfin Claude Jollion et Jeanne Marestan sa femme affirmèrent qu'en passant, il y avait à peine deux heures, par le « golet de Piseloup », ils avaient failli être suffoqués par une odeur de bouc.

Cette histoire des moutons blancs se perpétuait dans les familles, lorsqu'en 1623, deux militaires de l'armée du roi Louis XIII en garnison à Poncin qui avaient dépêchés par leur capitaine pour forcer certains habitants du val de Rougemont à la contribution de guerre ordonnée par le marquis de Ragny, chevalier du roi, maréchal des armées de Sa Majesté, voulurent savoir au juste ce qu'il y avait de vrai dans le conte qu'on leur avait fait de ces moutons diaboliques.

Ils s'embusquèrent de nuit derrière un gros chene qui s'élevait non loin de la croisée du chemin d'Outriaz à Lantenay. Ils attendirent patiemment et en silence minuit, heure à laquelle les moutons devaient paraître. L'heure arriva, mais les moutons se faisaient attendre, et les soldats commençaient à croire à une mystification, lorsqu'ils entendirent le bruissement des feuilles sèches qui jonchaient la terre, puis tout à coup parurent à leur yeux quatre moutons brillant dans l'ombre, courant de front un galop précipité. Les militaires déchargèrent sur eux leurs armes, des bêlements répondirent aux détonations et les moutons continuèrent leur chemin.

Les moutons d'Outriaz ne sont pas morts : une personne nous assure les avoir vus, de ses yeux vus, il y a peu de temps, près de la croix plantée à la croisée du chemin d'Outriaz, alors qu'elle se rendait nuitamment de Lantenay au Balmay.

Que ceux qui ne veulent pas croire aillent voir.

Dénombrement de la population 1851

Population totale: 735 habitants

- <i>Lantenay chef-lieu</i>	<i>357</i>
- <i>Outriaz</i>	<i>297</i>
- <i>Le Tremblay</i>	<i>39</i>
- <i>La Moulaz</i>	<i>14</i>
- <i>Moulin Cropet</i>	<i>9</i>
- <i>Moulin Deguerry</i>	<i>10</i>
- <i>Moulin du notaire</i>	<i>6</i>
- <i>Le Mollard</i>	<i>3</i>

Recensement

- <i>1900:</i>	<i>305</i>
- <i>1908:</i>	<i>290</i>
- <i>1913:</i>	<i>279</i>
- <i>1936:</i>	<i>242</i>
- <i>1946:</i>	<i>229</i>
- <i>1954:</i>	<i>213</i>
- <i>1962:</i>	<i>224</i>
- <i>1968:</i>	<i>186</i>
- <i>1975:</i>	<i>176</i>
- <i>1982:</i>	<i>198</i>
- <i>1990:</i>	<i>236</i>
- <i>1999:</i>	<i>264</i>

Etat civil de Lantenay

Nombre de naissances au village:

De 1900 à 1909: 64

De 1910 à 1919: 43

De 1920 à 1929: 52

De 1930 à 1939: 26

De 1940 à 1949: 26

Etat civil de Lantenay

Nombre de mariages au village:

<i>De 1900 à 1909:</i>	<i>18</i>
<i>De 1910 à 1919</i>	<i>22</i>
<i>De 1920 à 1929</i>	<i>22</i>
<i>De 1930 à 1939</i>	<i>11</i>
<i>De 1940 à 1949</i>	<i>19</i>
<i>De 1950 à 1959</i>	<i>13</i>
<i>De 1960 à 1969</i>	<i>24</i>
<i>De 1970 à 1979</i>	<i>20</i>
<i>De 1980 à 1989</i>	<i>12</i>
<i>De 1990 à 2000</i>	<i>12</i>

Les Fromagers de Lantenay

- *De 1890 à 1893:* Eugène **BLANC**
- *De 1894 à 1899:* Jean Marie **BLANC**
- *De 1900 à 1912:* Frédéric **BORNAREL**
- *De 1913 à 1918:* Jean Marie **JULLIARD**
- *De 1919 à 1926:* Jean **ROZAY**
- *De 1927 à 1928:* Albert **LUSIGNAN**
- *De 1929 à 1932:* Joseph **CHASSOT**
- *De 1933 à 1933:* **CARABOS**
- *De 1934 à 1935:* Léon **BUATHIER**
- *De 1936 à 1951:* André **SAVARIN**
- *De 1952 à 1961:* Aimé **GIROD**
- *De 1962 à 1970:* Jacques **MERCHLEN**
- *De 1971 à 1973:* Jean **GAILLARD**
- *De 1974 à 1976:* Gérard **GUYON**

12 AOUT 1849

Acceptation d'un instituteur

Le Sieur Gordon Joseph pour instituteur communal en remplacement du Sieur Hugon décédé.

Vu le brevet de capacité et les certificats de moralité et de la bonne conduite du sieur Gordon.

Le Conseil Municipal est d'avis de le recevoir pour instituteur communal réservant la faculté d'obtenir son remplacement à la fin de l'année scolaire le cas où il ne satisferait pas les vœux de la commune.

Considérant que le hameau d'Outriaz forme la moitié de la commune à plus de deux kilomètres de Lantenay, que pendant la rigueur de l'hiver, neige et mauvais chemins les enfants de ce hameau ne peuvent fréquenter l'école, le Conseil Municipal sollicite le Comité Supérieur d'ordonner que l'instituteur présenté y fournisse un second à ses frais pendant les mois de janvier et février de chaque année.

ECOLE

1852

*Vu le recueil administratif N° 33 article 110 année 1851
concernant l'instruction des enfants pour 1852*

*Considérant que les religieuses établies depuis de longues années
dans cette commune méritent la confiance de tous les habitants*

*Considérant qu'elles ne peuvent rien recevoir d'une partie de leurs
élèves dont les parents sont indigents*

*Le Conseil est d'avis que leur école soit déclarée communale étant
déjà logée dans la maison commune et leur alloue une somme
annuelle de cent vingt cinq francs pour leur aider à subsister*

Les Instituteurs

- *Mr HUGON*
- *Mr GORDON*
- *Sœur BONNAT Rosalie*
- *Sœur LOMBARD Marcelline*
- *Mr ANCIAN*
- *Mr JANIN*
- *Melle MORCELLET*
- *Melle CARREL*
- *Mr TAVERNIER*
- *Mr & Mme FRANCOIS*
- *Mr & Mme PELLIN*
- *Mr & Mme FEVRE*
- *Mme BRUNELLE*
- *Mme BERTHAUD*
- *Mme ROCHAIX*
- *Melle ROLANDEZ*
- *Mr ALLOMBERT*
- *Mme FOURNEL*
- *Mr PELISSON*
- *Mme CROCHET*
- *Mme CHABAUD*
- *Mme MONNET*
- *Mme DUCHENE*
- *Mme SUBTIL*
- *Mme ALLOMBERT*
- *Mme MIGNOT*

L'EAU A LANTENAY

05 FEVRIER 1834

Le Conseil Municipal de Lantenay considérant que les habitants de Lantenay ont fait des fouilles dans l'espoir de trouver de l'Eau dont les besoins se font vivement sentir dans les temps de sécheresse , découvrent une source dans le village même à environ 3 mètres de profondeur qui paraît devoir suffire aux besoins de la localité.

Considérant que c'est une grande ressource pour Lantenay et que les habitants sont disposés à faire gratuitement les travaux pour creuser un puits d'environ 8 m de profondeur et 4 m de largeur et de rendre sur le lieu les pierres nécessaires pour la construction de ce puits.

1882 FRUITIERE

Autorisation de prendre par le moyen d'un tuyau à robinet dans les tuyaux de la fontaine du quartier d'en bas les eaux nécessaires à la fabrication

1895

Les lavoirs sont couverts

31 août 1935

Le Conseil municipal constatant que le débit des eaux de Chaleyriat est suffisamment abondant décide d'accorder plusieurs robinets à tous les habitants qui en feront la demande.

1954

Utilisation des captages de Chaleyriat pour l'alimentation en eau du Tremblay.

L'eau coule à 18 heures.

1962

Alimentation en eau potable- Captage Chaleyriat (Marché CINQUIN de Romanèche Thorins Conduite Capelli)

18 octobre 1979

Adhésion au syndicat des eaux du Valromey (S I E V)

Délibérations 1838

Construction Lavoirs

Le Conseil Municipal reconnaissant que l'objet proposé est d'une utilité incontestable pour la commune attendu que les lavandières sont obligées d'aller très loin pour laver à la rivière proche d'Outriaz.

Maires

3^{ème} république de 1870 à 1940 :

- *Marie Antoine JULLIARD -1899*
- *Jean Louis Joseph BOZON - 1917 (officier d'E.C par délégation du Préfet)*
- *Marie Antoine JULLIARD, par délégation en l'absence du maire.*
- *Louis Philippe PELISSON, adjoint, officier d'E.C remplace le maire démissionnaire.*
- *Louis Adolphe PELISSON -1920*
- *Louis Philippe PELISSON -1921*
- *Louis Philippe PEL -1926*
- *Elie VELLAS -1929*
- *Louis Philippe PELISSON - 1934*

Etat français et gouvernement provisoire de 1940 à 1946 :

- *Joseph César Adolphe BALLAND -1938*

Quatrième république de 1946 à 1958 :

- *Xavier BERTRAND -1947*

Cinquième république de puis 1958 :

- *Lucien BALLAND -1965*
- *Pierre PILLARD -1971*
- *Adrien VELLAS -1977*
- *Jacques PELISSON -1989*
- *François DEZECACHE -1995*

Chefs d'Etat

3^{ème} république de 1870 à 1940 :

- *Emile LOUBET - 1895*
- *Armand FALLIERES - 1906*
- *Raymond POINCARE - 1913*
- *Paul DESCHANEL - 1920*
- *Alexandre MILLERAND - 1920 (démissionnaire)*
- *Paul DOUMER - 1931 (assassiné en 1932)*
- *Albert LEBRUN - 1932*

L'Etat français de 1940 à 1944 :

- *Maréchal Philippe PETAIN - 1940*

Gouvernement provisoire de 1944 à 1946 :

- *Charles DE GAULLE*
- *Félix GOUIN*
- *Georges BIDAULT*
- *Léon BLUM*

Quatrième république de 1946 à 1958 :

- *Vincent AURIOL - 1947*
- *René COTY - 1953*

Cinquième république depuis 1958 :

- *Charles DE GAULLE - 1958*
- *Georges POMPIDOU - 1969*
- *Valéry GISCARD D'ESTAING - 1974*
- *François MITTERAND - 1981*
- *Jacques CHIRAC - 1995*

Descriptif du bâtiment de la Mairie de Lantenay

La Mairie-Ecole de Lantenay a été construite en haut du village, au sud de l'église. L'édifice rectangulaire fait corps avec le préau où se trouvait l'ancien bâtiment. Ce dernier, construit en maçonnerie, présentait une charpente de premier choix et une couverture de tuiles plates.

Le projet de reconstruction demande une première étude, réalisée en 1897 par l'architecte Cornely, qui prévoit la mairie, l'école et le logement des instituteurs sur deux étages d'élévation. Le plan se trouve toujours dans les archives de la Mairie.

En 1901, le projet est modifié par l'architecte Moinat, en collaboration avec l'entrepreneur Guillot.

Le plan au sol de ce bâtiment, massé et symétrique, assure une distribution des pièces logique, ordonné par le hall d'entrée, d'où partent les salles de classe et l'escalier desservant le pallier menant à la mairie et au logement. Remarquons au passage la belle rampe en fer forgée de cette escalier de pierre de taille, ainsi que le seul exemple connu dans la région de monument aux morts installé dans un édifice architectural.

Les matériaux de construction sont « le sable, le gravier, la chaux hydraulique lourde », pour les fondations. La maçonnerie est faite de pierre et de remplois de l'ancien édifice. La charpente a été réalisée dans du « sapin de droit fil sans noeud ». La couverture est d'ardoise d'Angers de grand calibre. Quand à la menuiserie, elle est faite de matériaux de premier choix.

Sa façade symétrique présente un avant-corps central, où s'ouvre la porte d'entrée cintrée. Remarquons les chaînes d'angle en pierre de taille ainsi que les degrés d'emmarchement en pierre également. A l'étage de l'avant-corps, se trouve le balcon. Les deux corps de bâtiment nord et sud correspondent au rez-de-chaussée aux deux salles de classes, éclairées par des baies rectangulaires, et à l'étage au logement des enseignants.

Au XIX^{ème} siècle, les architectes et urbanistes se sont penchés sur le sujet des mairies, travaillant ensemble sur de nouveaux styles. A l'époque de la construction de la mairie de Lantenay, de nombreux styles sont en vogue : comme l'art nouveau, dont l'exemple le plus connu reste les bouches du métro parisien d'Hector Guimard aux lignes naturellement courbes (1902), ou encore l'eclectisme, l'historicisme, ou le néoclassicisme, s'inspirant des édifices antiques. La mairie de Lantenay s'inspire à la fois de l'historicisme et du néoclassicisme.

MAIRIE



-Construite en 1902.

-Architecte : MOINAT.

-Entrprise : GUILLOT.

-Prix : 41430,40 F + 6479,40 F.



2

Mairie rénovée en 2002

La Mairie

La mairie, désignant à la fois la fonction du Maire et l'administration municipale, fait référence aux bureaux de la municipalité. Son histoire remonte au lendemain de la Révolution, où il devient vite nécessaire d'abriter l'administration de la commune, dans ce qui conviendra d'appeler plus tard l'hôtel de ville.

A l'origine désignés, le Maire et ses conseillers seront élus, à partir de la seconde moitié du XIXème siècle, au sein des hôtels de ville ou Mairies.

Le Maire

Selon l'encyclopaedia univeersalis (p.2239) La définition exacte du maire est :

« Le premier magistrat de la commune agit tantôt au nom de l'Etat tantôt au nom de la commune. En tant qu'agent de l'Etat, placé sous l'autorité hiérarchique de l'administration supérieure, le Maire est chargé de la publication des lois, des règlements et de l'exécution des mesures de sécurité générales.

Le Maire exerce également des fonctions d'ordre judiciaire, il est officier de police judiciaire et doit, à ce titre, constater et réprimer les infractions...

Le Maire est chargé de l'exécution des délibérations du conseil municipal, qui peut d'ailleurs accroître ses responsabilités en lui consentant des délégations. En fait, le Maire a une influence prépondérante sur l'assemblée délibérante, puisqu'il en prépare des débats, en particulier sur le budget, et en préside les séances... »

L'Ecole

Le projet de construction de l'école-mairie perdure de 1897 à 1902, à cette période où l'école est le premier moteur de l'ascension sociale. L'Etat promulgue une éducation, voir même un patriotisme au travers de l'école, où le sens de la discipline, de l'honnêteté, de l'effort, de prévoyance sont enseignés. Les jeunes filles peuvent désormais se rendre sur les bancs de l'école, dans les écoles primaires depuis 1850, les cours secondaires depuis 1863, et enfin au lycées depuis 1880. Loin des universités médiévales où l'on apprenait la théologie, ou encore des écoles antiques des philosophes grecques, l'école donne le droit à tous d'apprendre et d'accéder à la connaissance.

En 1942, l'architecte Nicoud travaille sur le projet d'un terrain scolaire d'entraînement et de jeux : sautoirs, portique, barres de suspension, poutres d'équilibre vont être installés, « équipement sportif indispensable à la santé morale et physique de la jeunesse ». Le plan de situation est dressé le 16 avril 1942 et la réponse favorable du préfet est donnée le 15 mai 1952. Les élèves pourront s'adonner au sport sur ce terrain, autrefois placé sur l'actuel terrain de pétanque.

Depuis peu ce bâtiment accueille une classe maternelle dans une salle rénovée et aux normes, pour la plus grande joie des enfants, des enseignants et des parents.

DESCRIPTIF ARCHITECTURAL DE L'EGLISE DE LANTENAY

Perché sur un petit plateau, l'église paroissiale de Lantenay accueille pèlerins et fidèles depuis le 30 août 1852, date de sa consécration. Cette petite église à la ligne néoclassique et au clocher étincelant fête cette année ses 150 ans.

Sa construction, décidée en 1838, lorsque le clocher en bois de l'ancienne église s'écroule sur la nef nord, perdura neuf années (1845-1854). Construite sur les plans de l'architecte Carrier, l'église orientée, c'est à dire tournée vers l'orient (est), présente un plan en crois latine traditionnel. Ace plan au sol en forme de croix, est adjoint un vestibule comme beaucoup d'église de cette région au dur climat hivernal.

Son matériau de construction est la pierre de taille : les parties basses sont construites en gros appareil et les partie hautes e moyen appareil.

L'ELEVATION INTERIEURE

On entre dans l'église par un petit vestibule, qui distribue le baptistère au nord, la nef à l'est et l'escalier menant au clocher, au sud. Le sol est recouvert depuis 1938 d'une dalle de ciment. Remarquons au passage, le baptistère sculpté dans un monobloc de pierre, placé sous l'escalier, et le bénitier encastré, daté de la Renaissance, venants pobablement de la chartreuse de Meyriat.

L'élévation intérieure de la nef s'élançe sur deux étages. Les fenêtres hautes sont de simples baies cintrées, au nombre de quatre par côté. Une première éclaire le vestibule, et les trois autres font pénétrer la lumière dans la nef. L'encadrement des fenêtres est peint en trompe l'œil , feignant de fausses pierres grises. La nef est entièrement décorée de peintures murales dont les couleurs dominantes sont le jaune et le bleu-vert. Des chapelets ont été peints dans chaque travée, et des motifs accompagnent le chemin de croix.

Le transept est éclairé au nord et au sud par deux vitraux, celui de Saint-Joseph et son bâton fleuri, le désignant seul prétendant pour Marie, de facture classique, et celui de la vièrge Marie, de facture contemporaine.

Des peintures murales décorent également le transept. Au dessus des autels des chapelles sont peints de faux retables en pierre. Autour de ceux-ci, on peut voir des motifs et des chérubins reconnaissables à leurs deux paires d'ailes.

Au fond de l'église, se trouvent le chœur et l'abside semi-circulaire, décorés de boiseries : les stalles installées en 1881, et de panneaux muraux décorés de peintures. Une représentation picturale de « la descente de croix » et

du « couronnement de la Vierge » se font face, ainsi que deux anges, dont l'un porte une palme et une ancre, attribut de l'espérance chrétienne, et l'autre un candélabre. On raconte que deux enfants d'Outriaz auraient servi de modèle au peintre.

Deux lancettes aux vitraux colorés, présentent des personnages bibliques. Partons de gauche pour aller à droite. Nous pouvons voir, tout d'abord, le Christ et sa nimbe crucifère, puis Saint-Pierre et la clef du paradis son attribut. Ensuite, Saint-Antoine le Grand porte le tau, sorte de bâton se terminant par un T, accompagné par un sanglier, un de ses attributs qui le caractérise le plus souvent. Enfin, se trouve Saint-Jacques le Majeur reconnaissable à la coquille.

L'ELEVATION EXTERIEURE

Le parvis de l'église invite à pénétrer l'édifice. On y accède par un emmarchement, surmonté par un tympan triangulaire, typiquement néoclassique, reposant sur deux consoles cannelées, au dessus de la porte. La date de consécration y est sculptée.

Le côté sud de l'église présente deux contreforts qui scandent les baies. Il est surmonté par un entablement qui court le long de la partie sommitale des façades.

L'élévation extérieure, commandée par l'élévation intérieure, présente aussi deux étages de couverture. La nef et les transepts sont recouverts d'ardoises. Le clocher, couvert d'un toit à l'impérial, à versant galbé en doucine renversé, est recouvert d'inox brûlé depuis 1981.

Les peintures, les sculptures et le mobilier constituent le décor de cette église aux allures néoclassiques, reconnaissable à la pureté des lignes droites, de la couleur claire de la pierre et la juxtaposition des espaces.

Construite au XIXème siècle, cette petite église s'insert à jamais dans le paysage de Lantenay, d'Outriaz et de la Combe du Val, de par son beau clocher et le son de ses cloches.

EGLISE

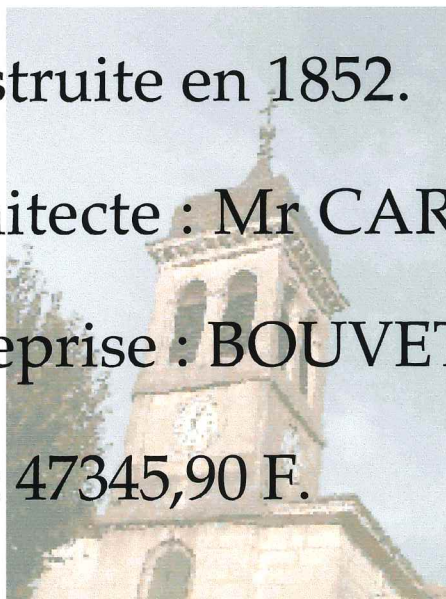


-Construite en 1852.

-Architecte : Mr CARRIER.

-Entreprise : BOUVET.

-Prix : 47345,90 F.





4

Patrimoine

' Le petit patrimoine comprend deux fours à pain, quatre fontaines, dont certaines sont aujourd'hui fleuries, trois lavoirs recevant le trop-plein des fontaines. Sans oublier les cinq croix, dont la plus ancienne datant du XVIIIème siècle, aurait donc échappé aux vandales révolutionnaires.

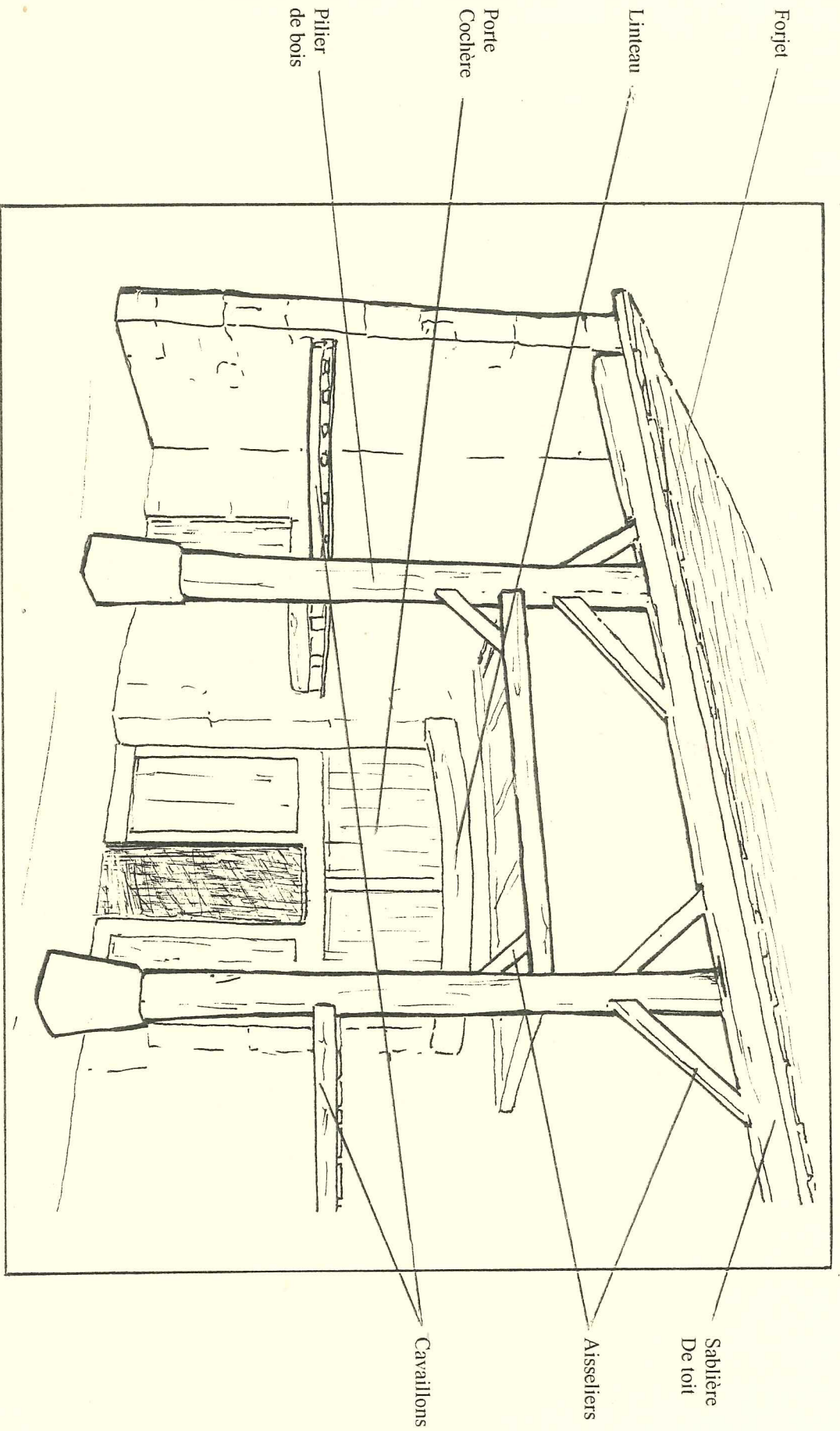
Les maisons sont pour la plupart d'anciennes fermes construites en pierre. Elles sont regroupées en une rue principale, qualifiant Lantenay de « village-rue », né d'une fortification seigneuriale dont l'origine peut remonter au temps des mottes de l'an mil. A ce type d'habitat, s'ajoute l'habitat isolé, souvent situé aux extrémités des villages. Ces fermes ont un plan au sol rectangulaire.

Une façade-type peut-être dégagée de ces fermes à la forme oblongue, comportant chacune une porte cochère, devant laquelle se dressent deux piliers de bois, reposant sur un socle de pierre. De part et d'autre de ces piliers, portant la sablière de toit, reposent les « cavillons » ou *dressia* (*dressia*), sorte de réserve de bois suspendue, abritée par la toiture au long forjet.

La porte cochère reçoit un voûtement assisé ou un simple linteau de bois. Les murs sont de pierre : les angles en pierre de taille et le restant en tout-venant.

On peut encore voir devant certaines façades, des treuils permettant de monter le foin dans le fenil, un travail permettant cette fois de ferrer les bêtes, et des murs de pierres dressées formant cloture.

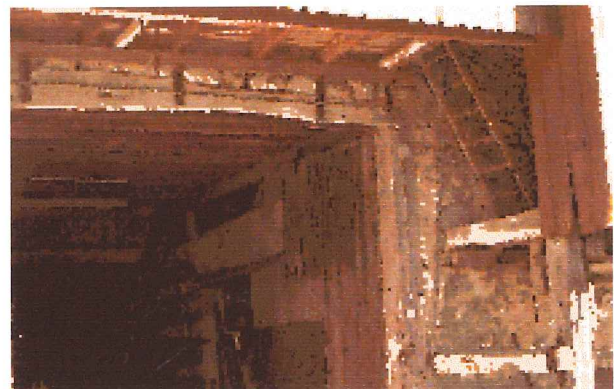
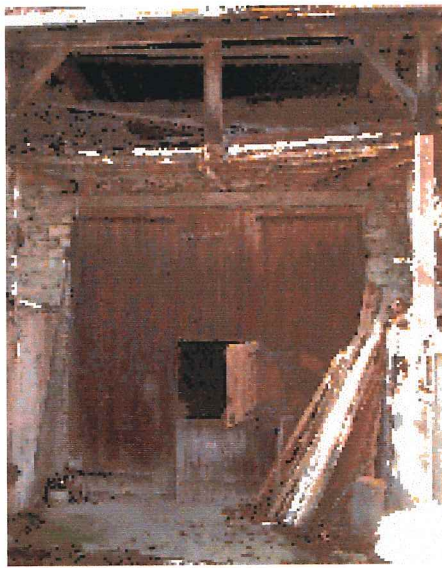
Les maisons de la région sont pour la plupart datées du XIXème siècle, et ont toutes été réhaussées à la fin de ce siècle, pour répondre au nombre croissant d'habitants.



Facade-type d'une ferme de Lantenay

5





LES 4 FONTAINES



6

Consruites en 1857.







FOUR DE LANTENAY



10

-Reconstruit en 1898.

-Entreprise : COLLARD.

-Prix : 298 F.

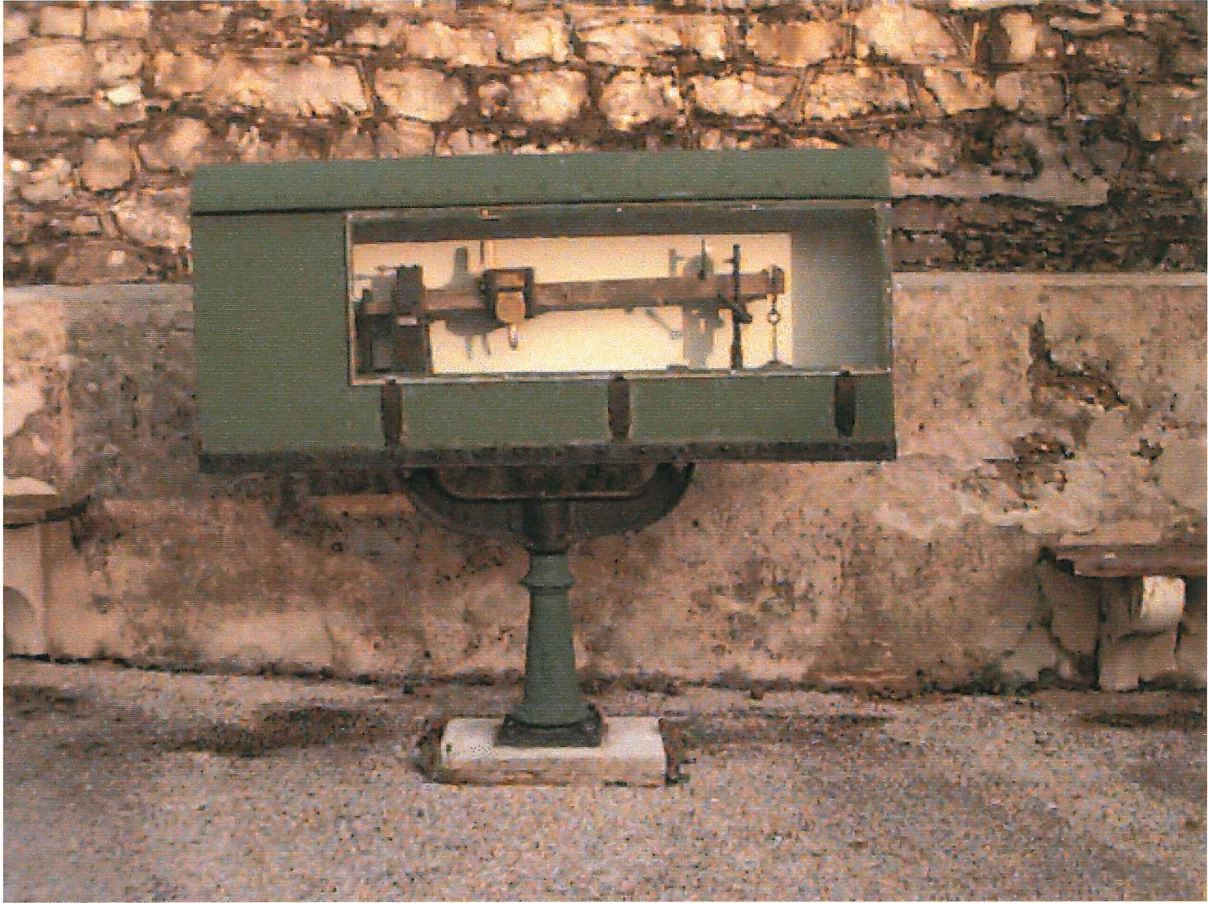
-Nouvelle reconstruction
en 1927.

-Prix : 7000 F.

Fin d'utilisation en 1950.



BASCULE



..

-Construite en 1923.

-Architecte : AGENT
VOYER.

-Démontée le 04/08/95.

-Rénovée et remontée
sur la place du Four
en 1996

par Mr MORAN.

FRUITIERE



12

Maison achetée à Mr BONNEVILLE
en 1904 pour agrandissement.

-Transformée en 1906.

-Architecte : DELBOS.

-Entreprise : DEGUERRY.

-Prix : 15491,90 F.

-Agrandie en 1911.

-Entreprise : CELESTIN

-Prix : 4002,68 F.

Fermeture : le 1er Janvier 1977



13

Baromètre de la fruitière

HANGAR



14

-Construit en 1913.

-Architecte : Mr DELBOS.

-Entreprise : JACQUET.

-Prix : 12215,35 F.



PRESBYTERE



15

-Construit en 1869.

-Architecte : CORNELY.

-Entreprise : FONTAINE.

-Prix : 12372,87 F + 9075 F.

FOUR DU TREMBLAY



16

- Reconstruction : 1923
- Architecte : MOINAT.
- Entreprise : CHAMPIER François.
- Prix : 400 F.
- Fin d'utilisation en 1950.

POSTE



13

-Construction : 1906.

-Architecte : DELBOS.

-Entreprise : BONNEVILLE.

-Prix : 11372,95 F.

-Refection : 1958.

-Architecte : DUBOIN
GERLIER.

-Entreprises : diverses.

-Prix : 2 674 048 F.

MAISON FORESTIERE



18

-Construction : 1977.

-Architecte : GERVASONI.

-Entreprises : diverses.

-Prix : 235 670 F.

LES 3 LAVOIRS



13

-Construits en 1881.

-Architecte : CORNELI.

-Prix : 2 SAPINS.

-Rénovés en 1894.

-Architecte : CORNELI.

-Entreprise : BONNEVILLE.

-Prix : 3500,36 F.

Couverture et vitrage en 1935





PLAQUE COMMÉMORATIVE



Installation en 1921
par la société
des Ateliers St Joseph
de BUXY (S. et L.).

Prix : 6150 F.

13 mai 1810

Objets de police à l'Eglise , les jeux , les cabarets

Considérant qu'une partie d'individu notamment des jeunes gens restent sur les escaliers de la tribune pendant les offices divins barrent le passage de ceux qui voudraient monter dans l'intérieur de la tribune sont souvent obligés de rester à la porte.

Article 1

Tout individu qui sera trouvé sur l'escalier de la tribune lorsqu'il y aura de la place sur la tribune sera condamné à une amende (cinquante centimes) pour la première fois et au double la seconde fois , en cas de récidive le tout au profit de la " Fabrique "

Contre le jeu de carte et autre

Considérant que les jeux de cartes qui se propagent parmi les jeunes gens de la commune occasionnent un grand désordre dans les jeunes (ils volent souvent leur père et mère pour fournir aux dépenses du jeu) jouant publiquement dans les rues, au cabaret où se mange tout le profit du jeu. Tout individu qui sera surpris jouant aux cartes soit dans la rue ou au cabaret et même plus de trois dans une maison particulière seront condamnés pour la première fois à une amende envers la Fabrique.

Tous les frais qui se feront à cette occasion, les pères et mères et cabaretiers répondront des insolubles.

1860

Chaque conseiller prêtera serment:

" Je jure obéissance à la Constitution et Fidélité à l'Empereur"

Séance février 1863

Foires et Marchés

: Considérant qu'il n'y a que 3 foires à Lantenay, l'une le 2 mai, la seconde le lendemain de la Fête Dieu et la 3 ème le 2 septembre le conseil municipal est d'avis de les maintenir quoi qu'ils s'y fassent peu d'affaires, espérant que quand les chemins vicinaux seront en meilleur état et praticables les foires seraient plus importantes.....

16 juin 1867

A sa Majesté l'Empereur,

Sire,

Le conseil municipal de la commune de Lantenay s'associe à l'indignation générale de la France contre l'odieux attentat du 6 juin dernier.

Toute la commune ne forme qu'une voix pour flétrir et réprover un acte si abominable. Elle bénit la providence d'avoir protégé Votre Majesté.

Le conseil municipal vous prie d'agréer ses hommages d'amour de respect et de dévouement.

Vos fidèles et très humbles sujets.

Séance du 25 mars 1933

Le Conseil,

Vu le rapport présenté par M. Jeantet, maire de Bellegarde, Conseiller Général, sur l'amélioration des relations ferroviaires Paris, Savoie, Genève,

Vu l'activité manifestée par le comité Franco-Suisse et quelques autres personnages internationaux en vue de ramener sur le tapis le fameux projet de voie ferrée Paris, Lons le Saunier, La Faucille et d'en faire une monnaie d'échange pour obtenir la suppression des zones rétablies par décision de La Haye.

Considérant que la ligne Paris-Genève, par La Faucille est une ligne d'intérêt uniquement genevois, qui irait directement à l'encontre du développement et de l'indépendance économique et politique des départements français entourant Genève, soit Ain et Savoies.

Considérant que par cette ligne Genève traînerait en Suisse et seulement en Suisse les touristes des régions centre-ouest et nord-ouest de la France.

Considérant en outre que cette ligne obligerait les habitants des Savoies et de l'Ain à traverser une bande de territoire étranger pour leurs communications avec le reste de la France.

Considérant que les difficultés qui pourraient résulter de cette situation pour les personnes et les marchandises seraient insurmontables.

Considérant que la décision de La Haye, rétablissant les zones ne saurait ne saurait être utilisée par Genève pour obtenir une compensation bien plus néfaste pour le Pays que le rétablissement des zones.

Considérant que l'amélioration rationnelle et logique des relations ferroviaires Paris, Savoie, Genève est constitué par l'exécution du raccourci Saint Amour, Bellegarde.

Pour ces diverses raisons, condamne une fois de plus le projet de La Faucille comme étant d'intérêt uniquement genevois et en opposition totale d'une part avec l'intérêt national et d'autre part avec l'intérêt de l'Ain et Savoies.

Ainsi fait et délibéré.

Séance du 2 juin 1945

Au lendemain de la Victoire, Le Conseil Municipal de Lantenay, soucieux de voir poursuivre sans faiblesse et sans complaisance, l'épuration en France,

Considérant que cette épuration doit être accélérée, notamment contre les inspirateurs et les chefs de la collaboration.

Considérant que le rétablissement de la moralité publique exige qu'ils soient les premiers et les plus lourdement frappés.

En conséquence et après en avoir délibéré, il demande qu'en premier lieu, l'usurpateur Pétain, soit jugé sans délai par la Haute Cour de Justice et reçoive le châtement que méritent ses actes.

Ainsi fait et délibéré.

Séance du 28 février 1958

Monsieur le Maire expose au Conseil que la désertion des campagnes impose de se pencher sur la situation économique locale et régionale, mais aussi de rechercher tous les moyens susceptibles de retenir les jeunes gens en leur offrant des distractions saines et peu coûteuses.

Parmi celles-ci, la télévision paraît être un de ces moyens qui permet en outre l'instruction des jeunes ruraux par des moyens auditifs et visuels, facilement assimilables. Toutefois, le coût de ces appareils est assez élevé, ce qui empêche sa diffusion dans les milieux ruraux.

Il y aurait lieu d'examiner la possibilité pour la commune d'acquérir un poste de télévision communal afin que la population puisse assister gratuitement aux séances, à la salle des fêtes. Ces spectacles à la fois familiaux et publics présenteraient l'avantage de rapprocher les habitants.

La maison « Radio D D » d'Hauteville, a déjà fait une démonstration à laquelle les conseillers ont pu assister et les résultats ont été satisfaisants.

Le devis d'installation et de fournitures, présenté par « Radio D D » et de 208 000fr,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Considérant que l'acquisition d'un poste de télévision est souhaitée par les habitants, que la population trouverait dans ses spectacles de multiples avantages,

Décide d'acquérir un téléviseur Philips avec ses accessoires, tel qu'il figure au devis rappelé ci-dessus, pour la somme de 208 000fr.